



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FAGNIERES

---

**Réunion du 18 juin 2015**

N° 2015-06-18-01

**AIDE FINANCIÈRE**

L'an deux mil quinze, le 18 juin, à 19h00, le conseil d'administration du CCAS de Fagnières, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Président.

**PRÉSIDENCE** : M. BIAUX, Maire

**PRÉSENTS** :

Mme LE LAY – M. PEROT – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – Mme DOMY –  
Mme MAYET – Mme PERTHUISON – Mme RADZIETA – Mme SCHUESTER.

**ABSENT** :

M. VANET.

<b><u>Membres en exercice</u></b> :	11
<b><u>Membres présents</u></b> :	10
<b><u>Procurations</u></b> :	0
<b><u>Votants</u></b> :	10

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**1/ AIDE FINANCIÈRE**

**Rapporteur : M. le Président**

Depuis plusieurs années, Madame GERARD souffre d'une fibromyalgie très invalidante, qui l'oblige à se déplacer en fauteuil roulant électrique.

En mai, le véhicule utilitaire qui permettait le transport de Madame a pris feu et il contenait le deuxième fauteuil roulant électrique pliant de celle-ci, ainsi que de nombreux objets.

L'assurance devrait rembourser la somme de 1 500 €, or Madame GERARD doit régler à son père les lunettes de vue neuves qui étaient dans le véhicule (plus de 700 €).

Madame GERARD doit acheter un nouveau fauteuil roulant et elle a trouvé un fauteuil d'occasion à 650 € (un neuf coûtant plus de 3 000 €).

Compte tenu de tous les frais occasionnés par les dommages liés à l'incendie du véhicule, Madame GERARD est en grande difficulté pour financer cet achat.

De ce fait, le Direction de la Solidarité Départementale, qui a instruit le dossier de demande d'aide, sollicite une aide ponctuelle pour l'achat du fauteuil électrique d'occasion au CCAS pour éviter que Madame ne s'endette.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**OUI l'exposé qui précède,**

**DÉCIDE** d'accorder une aide exceptionnelle à Mme GERARD d'un montant de 350 € pour aider à l'achat du fauteuil roulant.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président  
  
Alain BIAUX  
